

COMMUNE DE NOUZILLY 37380
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 MARS 2016

Le **21 mars 2016** à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Joël BESNARD, Maire

Date de convocation : 14/03/2016. **Date d'affichage** : 15/03/2016

Membres présents : MM. Joël BESNARD, Jean-Louis BOUJU, Mmes Elisabeth BAEZA-CAMPONE, Joëlle DANIEL, Gwénaëlle DAUTIN, M. Pierre GERMON, Christophe GUYOT, Mmes Sophie LECAILLE, Elisabeth MARCHAND, MM David MARECHAL, Jean PETTIBON, Mme Annick REITER

Absents avec pouvoir

Antoine REILLE pouvoir à Joël BESNARD

Maurice PELLAN pouvoir à Christophe GUYOT

Absente excusée : Mme Laëtitia LAURENT

en exercice : 15 présents : 12 Votants : 14 (12 +2 pouvoirs)

Secrétaire de séance : Annick REITER

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du 22 février 2016
- Vote des taux
- Vote du budget primitif eau et assainissement 2016
- Vote du budget primitif communal 2016
- Vente de la parcelle B 1757 (5 m2)
- SIEIL : effacement des réseaux de télécommunication route de Beaumont
- Subventions aux associations
- Questions diverses et informations

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2016

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 22 février 2016.

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS OCTROYEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL :

* Le Maire a signé 1 DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) avec la formule « la commune renonce à exercer son droit de préemption urbain » le 8 mars 2016 (Château de l'Orfrasière)

2016/022 : VOTE DES TAUX 2016

Le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016. Il rappelle les taux votés en 2015 :

Taxe d'habitation : 15.08 %

Taxe foncier bâti : 18.32 %

Taxe foncier non bâti : 40.41 %

Il indique également l'évolution prévisionnelle des bases ainsi que le montant attendu en 2016 en maintenant ces taux : 364 809 €.

Il rappelle qu'il n'y a pas eu d'augmentation depuis 2012.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide** à l'unanimité **d'augmenter** les taux et procède à un **vote** qui donne les résultats suivants :

1 voix pour une augmentation de 1%

13 voix pour une augmentation de 0.7%

En conséquence il est décidé :

- **d'augmenter de 0.7 % les taux d'imposition 2016 pour les trois taxes directes locales qui deviennent :**

Taxe d'habitation : 15.19 %

Taxe foncier bâti : 18.45 %

Taxe foncier non bâti : 40.69 %

2016/023 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT 2016 :

Le Maire Joël BESNARD et le premier adjoint Jean-Louis BOUJU présentent les documents afférents au budget eau et assainissement 2016 en présence du trésorier Stéphane CLEMOT.

Entendu le rapport des élus et au vu des éléments présentés, le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver le **budget primitif eau et assainissement 2016** qui s'équilibre en recettes et en dépenses

pour la section **d'exploitation** à la somme de : **410 742.67 €** (Vote par chapitres)

pour la section **d'investissement** à la somme de : **679 970.79 €** (Vote par chapitres)

2016/24 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2016 :

Le Maire Joël BESNARD et le premier adjoint Jean-Louis BOUJU présentent les documents afférents au budget primitif communal 2016 en présence du trésorier Stéphane CLEMOT.

Entendu le rapport des élus et au vu des éléments présentés, le conseil municipal, après avoir délibéré, **décide à l'unanimité :**

- D'approuver le **budget primitif communal 2016** qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

pour la section de **fonctionnement** à la somme de : **1 622 356.32 €** (vote par chapitres)

pour la section d'**investissement** à la somme de : **1 262 961.03€** (vote par chapitres)

2016/025 : VENTE DE LA PARCELLE B 1757 AU 2 RUE PAUL BOIVINET

Joël BESNARD rappelle aux élus qu'il a été procédé à un bornage et à une division parcellaire du bien sis 2 rue Paul Boivinet.

Il en résulte la vente d'une petite parcelle (5 mètres carrés) au voisin qui la rattachera à sa parcelle B 820. Le prix envisagé entre les 2 parties pourrait être les frais de bornage en totalité ou partie (813.67 €).

Entendu le rapport du Maire, le conseil municipal, après avoir délibéré, par 14 voix pour, **décide** :

- de vendre la parcelle B 1757 au prix de : 500 euros (cinq cents euros)
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier,

D'autre part le conseil avait pris une délibération le 11 janvier 2016 pour vendre la maison et ses dépendances sises 2 rue Paul Boivinet, cadastrées B 1038, 1039, 1105 et 1070 au prix de 60 000 €.

L'acheteur potentiel demande une diminution du prix de vente.

Il est décidé à l'unanimité de délibérer à nouveau.

2016/026 : PRIX DE VENTE DU BIEN 2 RUE PAUL BOIVINET ET ANNULATION DE LA DELIBERATION 2016/007

Le maire rappelle délibération prise le 11 janvier 2016 concernant la vente de la maison et ses dépendances sises 2 rue Paul Boivinet, cadastrées B 1038, 1039, 1105 et 1070 au prix de 60 000 €. Il indique que l'unique acquéreur potentiel demande une diminution du prix de vente.

Entendu le rapport du Maire, le conseil municipal, **décide**, après en avoir délibéré, par 11 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions :

- de vendre la maison et ses dépendances sises 2 rue Paul Boivinet, cadastrées B 1038, 1039, 1105 et 1070 au prix de : 57 000 €,

- d'autoriser le maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier,

- **dit** que cette délibération annule et remplace la délibération prise le 11 janvier dernier n°2016/007 « vente par la commune de la maison sise 2 rue Paul Boivinet ».

2016/27 : SIEIL : EFFACEMENT DES RESEAUX DE TELECOMMUNICATION ROUTE DE BEAUMONT

Le Maire rappelle la délibération prise lors du dernier conseil engageant la commune dans l'opération d'effacement du réseau de distribution publique d'énergie électrique Route de Beaumont (8 081.69 €).

Il s'agit maintenant d'engager la commune pour l'effacement des réseaux de télécommunication pour un montant estimé de : **32 745.84 €** soit :

Génie civil : 30 410.10 € TTC

Frais liés à l'opération : 2 335.74 € HT

(Fonds de concours du SIEIL (20% du montant des travaux liés aux tranchées techniques) estimé à 4 203.35 €.)

Entendu le rapport du Maire, le conseil municipal, après avoir délibéré, par 14 voix pour, **décide** :

- d'engager la commune dans l'opération d'effacement des réseaux de télécommunication route de Beaumont,
- dit que les crédits sont prévus au budget 2016.

2016/28 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Entendu le rapport de Jean PETITBON, après avoir étudié les demandes de subventions des diverses associations, après en avoir délibéré :

Le conseil municipal, décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes en 2016, pour un montant total de : 12 000.00 €

- précise que les crédits sont prévus au budget primitif communal 2016 compte 6574

Associations communales 9 740 €

ASSOCIATIONS COMMUNALES	SUBVENTIONS 2016 en €
Amicale Poilus de Touraine	80
Association des Parents d'Elèves	600
Athlétisme	800
Badminton	1 000
Comité des Fêtes	300
Coopérative scolaire	2 500
Comité des fêtes (marché de Noël)	200
Latulu	460
Nouzi'Gym	1 000
Pic noir	500
TFC	500
TFC Ateliers	500
US Football Nouzilly St Laurent	1 100
Yoga	200
TOTAL	9 740

Autres Associations et imprévues : 2 260 €

ASSOCIATIONS EXTERIEURES	SUBVENTIONS 2016 en €
Assiette Eco Ch.Rlt	350
Paralysés de France	50
GIPSIL	200
Prévention routière	100
Restos du cœur	100
Secours populaire français Ch Rlt	100
TOTAL	900
Subventions imprévues	1 360
TOTAL GENERAL	2 260

QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

Séance de cinéma pour aînés : projection du film « Chocolat » prévue jeudi 24 mars 2016
A Nozilia à 15 h : entre 50 et 60 réservations enregistrées

Prochain conseil municipal prévu le lundi 11 avril 2016 à **18h30**

Séance levée à 0h00